



**Communiqué de presse de l'Union  
Luxembourgeoise des  
Consommateurs**



**(Lëtzebuerger Konsumenteschutz)**

**L'ULC demande une transparence absolue sur les hausses de taux  
d'intérêt des banques**

En raison des hausses de taux d'intérêt répétées de ces derniers mois, les crédits – et surtout les crédits immobiliers – sont devenus nettement plus chers. Cela a notamment pour conséquence que de moins en moins de personnes peuvent se permettre d'emprunter, mais entraîne surtout des conséquences – parfois dramatiques – pour les consommateurs qui ont conclu un crédit à taux variable dans le passé. Pour les crédits immobiliers, les hausses des taux d'intérêt entraînent parfois des augmentations à quatre chiffres des mensualités.

L'Union Luxembourgeoise des Consommateurs (ULC) dénonce la politique des banques en matière de taux d'intérêt. Le fait que les banques ne réagissent souvent pas aussi rapidement, voire pas du tout, aux baisses du taux directeur est particulièrement problématique. « Les banques font payer à leurs clients des hausses de taux importantes – par exemple une augmentation de plus d'un point de pourcentage lorsque le taux directeur augmente de 0,5 point de pourcentage – et ne font souvent rien lorsqu'il s'agit de baisser les taux correspondants en lien avec le taux directeur – comme on a pu l'observer à maintes reprises par le passé », explique Nico Hoffmann, président de l'ULC. « Les banques sont également moins cohérentes et surtout plutôt lentes lorsqu'il s'agit d'adapter les taux d'épargne. C'est inacceptable et c'est une insolence les consommateurs ».

L'ULC exige des banques une transparence absolue en cas de hausse des taux d'intérêt et une réaction plus rapide aux futures baisses des taux directeurs ainsi qu'un ajustement conséquent des taux d'épargne. « Les banques doivent mieux informer leurs clients et leur donner un aperçu clair des taux d'intérêt et des changements », a déclaré Nico Hoffmann. « De plus, nous demandons que les banques soient obligées de répercuter le plus rapidement possible les futures baisses de taux de la BCE sur leurs clients ». L'ULC recommande aux consommateurs de

s'informer sur leurs contrats de crédit et leurs produits d'épargne et, en cas de doute, de se renseigner auprès de leur banque. « Les consommateurs ne devraient pas rester les bras croisés pendant que leurs banques leur imposent des taux d'intérêt toujours plus élevés », a déclaré le président de l'ULC. « Ils ont le droit d'être traités de manière équitable et devraient demander à leurs banques d'agir de manière plus transparente et plus juste ».

En raison de l'augmentation sensible des revenus due à la hausse des taux d'intérêt des crédits, l'ULC estime qu'il serait également temps de réfléchir à une réduction significative, voire à la suppression de différents frais bancaires. D'autant plus que les banques luxembourgeoises semblent se porter à merveille. L'année dernière, leur bénéfice net a finalement atteint 4,1 milliards d'euros.

L'ULC continuera, comme par le passé, à faire pression sur les banques et à défendre les intérêts des consommateurs.

Communiqué par l'ULC le 31 mars 2023

Contact presse: Marc Bourkel, Chargé de Communication, Tel. +352 49 60 22-504, mb@ulc.lu  
resp. Myriam Riehl, Secrétariat ULC, Tel. +352 49 60 22-202, mr@ulc.lu